



Escroquerie loyer par mon bailleur

Par Sasa92140

Bonjour

Je suis victime d escroquerie par le bailleur qui contracte des prêt auprès de Visale alors que je paye mes loyers, de plus les montants qui renseigne sont erronés car il prend pas en compte les apl et mes avoirs et n'a fourni aucune pièce justificative pour justifier ces demandes. J'ai averti Visale et demander de stoper le mois dernier mais le 04 mars il a encore été payé alors que le mois de février était couvert par le trop perçu de janvier et il a fait sur plusieurs mois Est ce que je peux avoir des des dommages et intérêts et à quelle hauteur svp

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Comment peut-il contracter des prêts ? Visale est un garant, pas un prêteur.
Et quel est votre préjudice exactement ?

Par Sasa92140

Bonjour

Visale est un garant et preteur si ta des retards loyers il couvre et après tu les rembourse
Mais moi je ne suis pas d accord et pas en mesure de rembourser de plus il a déclaré des loyers non payés alors que j'ai payé et il met des montants erronés car il ne prend pas en compte les apl qui perçois.
De plus, ils sont en tors également car il n on demande aucun justificatifs et pour la 1ere demande il devait réclamer le courrier de lise en demeure chose que je n'ai pas reçu. Je suis à presque 3000 euros.
Je me suis renseignée auprès de l aide juridique mais j'aimerais savoir si j'ai le droit au dommages et intérêts et le montant

Par Isadore

Bonjour,

Visale vous a demandé un remboursement ? Si oui, transmettez les justificatifs de paiement et des APL.

Pour avoir droit à des dommages et intérêts il faut avoir subi un préjudice.

Par yapasdequoi

Si vous avez déjà payé le loyer,vous devez en fournir la preuve par tout moyen, mais vous n'avez pas d'obligation de payer à nouveau.
Et vous devriez exiger des quittances au bailleur à chaque paiement.
Quelles preuves avez vous que vous avez régulièrement payé le loyer au bailleur ?

Pour quelle raison à votre avis devrait-on vous verser des dommages et intérêts ?
Quelle question exactement avez vous posée à l'assistance juridique ?

Vous pouvez aussi consulter gratuitement votre ADIL.

PS : Ne mettez pas votre nom sur un forum public.

Par Sasa92140

Visale ma demandé le remboursement et j'ai refusé et exoliquer que je ne peux pas et en plus j'ai payé le bailleur j'ai fourni comme preuve les quittances et mes virements à Visale c'est pour cela qui lui on demande le remboursement chose qui a pas fait il a continué à contacter des dettes à mon nom alors que j'ai payé les loyers

Je demande des dommages et intérêts car je suis victime escroquerie une tierce personne contracté des prêts à mon nom et sans fournir de Justificatif

Ex quant vous allez voir le banquier pour une demande de prêts il vous demande des pièces justificatives et vous avez ma le droit de faire un prêt au nom d'une tierce personne comme sa. A l'aide juridique j'ai expliqué le cas, j'ai fourni les quittances de loyers, les preuves de mes règlements et la lettre de mise en demeure de Visale et le mail de la gestionnaire de Visale qui montre les montants qui la réclament. De plus, pour les 2 premiers mois où il a fait la demande sa n'apparaît pas sur ma quittance il a dissimulé le fait qu'il a perçu un virement de leur part

Par yapasdequoi

Si vous avez les quittances prouvant les paiements, Visale ou n'importe qui d'autre ne peut rien vous faire payer de plus.

Attention : ce n'est pas du tout un prêt, c'est une assurance. Rien à voir avec une usurpation d'identité. Ne mélangez pas tout.

Toutefois on ne comprend pas pourquoi 3000 euros. C'est une somme importante qui doit vous inquiéter.

Prenez rendez-vous à l'ADIL ou avec l'assistante sociale de la CAF avec vos documents et courriers.

[url=https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/]https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/[url]

Par Sasa92140

C'est pas une assurance c'est un prêt car il avance l'argent et après normalement c'est moi qui rembourse sauf là j'ai dit non c'est le bailleur l'escroc je le paye et il demande à être payé aussi. Et oui je me suis inquiété c'est pour ça j'ai demandé l'étude du dossier à l'aide juridique et j'ai alerté Visale. Il a demandé sur plusieurs mois sept oct nov déc jan février

Donc j'ai fourni les pièces. Je sais que c'est pas usurpation d'identité mais abus de confiance je dirais car il a demandé des prêts à mon nom sans m'avertir, ni mon accord et fondé sur des informations erronées en faisant de fausse déclaration auprès de Visale

Cordialement

Par yapasdequoi

Puisque vous pensez avoir raison, et ne tenez pas compte des réponses apportées ici ... portez plainte pour cette prétendue "escroquerie".

Le procureur classera probablement sans suite, mais vous aurez ainsi tout essayé.

Par janus2

Bonjour,

Il n'est pas question de prêt ici !

Visale est une caution, Action Logement se porte garant pour couvrir loyers impayés et dégradations locatives.

Si le locataire ne paie pas son loyer, Action Logement le paie au bailleur à sa place (principe de la caution) et demande ensuite au locataire de rembourser la somme versée (ce que toute caution a le droit de faire).

Par yapasdequoi

C'est ce que j'ai répété plusieurs fois en vain.

Par Henriri

Hello !

Sasa, concentrez-vous sur ce que vous devez et ce que vous payez pour votre logement, sans vous préoccuper de ce que fait votre bailleur auprès de Visale...

A+

Par Sasa92140

Oui mais moi Visale m'avait envoyé un courrier de mise en demeure me réclamant les sommes alors que j'ai payé. J'ai bien compris le principe de Visale, je l'ai pris comme garant pour ma caution et là le problème c'est que le bailleur déclare des loyers impayés en mon nom en faisant de fausses déclarations et sans pièces justificatives. Vous allez pas me dire que c'est légal et que faire de fausses déclarations peu importe laquelle. Certains ici me parlent comme si je suis demeurée, c'est pas le cas.

J'employais le terme "prêt" car Visale avance l'argent pour les loyers impayés mais après on doit les rembourser donc pour moi c'est un prêt.

Et comme j'ai dit établir de fausses déclarations et demander le versement de loyers en mon nom que j'ai payés est à mon sens une fraude et un abus de confiance.

Et Visale m'a dit comme c'est à mon nom le contrat je peux porter plainte. Voilà pourquoi j'ai demandé si c'est possible de le poursuivre et avoir des dommages intérêts, préjudice abus de confiance et ça m'avait créé une dette auprès de Visale.

Par yapasdequoi

Je crois qu'on a bien compris votre situation, et on vous a répondu qu'il n'est pas légal de vous réclamer 2 fois le même loyer.

Si vous n'êtes pas satisfait des réponses du forum, vous pouvez contacter (comme déjà dit)

- votre ADIL (j'ai mis le lien)
- la CAF
- votre assistance juridique
- et même porter plainte à la police si ça vous fait plaisir.

Par Sasa92140

Bonjour

Merci pour vos retours et oui je pense contacter l'assistance juridique

Cordialement

Par Henriri

(suite)

PS : Sasa, qu'avez-vous répondu au courrier de Visale vous mettant en demeure de régler certaines sommes (alors que les avez payées) ? Avez-vous fourni des copies des preuves de vos règlements des sommes en question (quittances, extraits de compte bancaire...) ?

A+